



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 117266

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'inspection générale des affaires sociales intitulé « Conversions des structures hospitalières en structures médico-sociales ». Les rapporteurs suggèrent de donner des marges de manoeuvre financières aux ARS (agences régionales de santé) en leur décentralisant les décisions de fongibilité en-dessous d'un seuil financier par projet à fixer et en conservant une consolidation annuelle. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117266

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9529

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)